
**À TOUTES LES PERSONNES DÉLÉGUÉES OU
RESPONSABLES DE LA DISTRIBUTION DU COURRIER
DE LA SECTION MARIE-VICTORIN**

Permettez-moi de solliciter votre collaboration pour la période de mise en candidature devant mener à l'élection de nos représentantes et représentants au conseil d'administration et au conseil exécutif ainsi que d'une représentante ou d'un représentant à la vice-présidence de la section Marie-Victorin.

Ainsi donc, dans le présent courriel, vous trouverez un document à afficher pour le bénéfice des enseignantes et enseignants, membres du Syndicat de Champlain. Également, nous y avons joint le formulaire de mise en candidature pour les différents postes électifs. Ils doivent être à la disposition des enseignantes et enseignants sur demande. D'ici là, conservez-les soigneusement ou mettez-les au tableau d'affichage jusqu'au **25 avril 2024 inclusivement**.

La période de mise en candidature est du **11 avril au 25 avril 2024 jusqu'à 16 h**. S'il y a élection, elle aura lieu lors de l'assemblée générale, le **28 mai 2024**.

En vous remerciant de votre dévouement syndical, n'hésitez pas à contacter un des membres du comité d'élection pour toute information supplémentaire ou, selon le cas, communiquez avec Caroline Arsenault au (450) 462-2581, secrétaire de la section Marie-Victorin.



Véronique Lapierre
Présidente du comité d'élection

POUR: Véronique Lapierre
Marie-Ève Tapin
Fanny Drolet

Saint-Hubert, le 11 avril 2024

ÉLECTION DE SECTION

SECTION MARIE-VICTORIN

Conformément à la *Constitution et Règlement* du Syndicat, il y aura élection aux postes suivants :

1. **POSTES OUVERTS** (mandat de 3 ans)

Poste n° 1 : Membre du conseil exécutif, administratrice ou administrateur au conseil d'administration et vice-présidente ou vice-président.

Postes n° 2 à 7 : Membre du conseil exécutif et administratrice ou administrateur au conseil d'administration.

Postes n° 8 à 15 : Membre du conseil exécutif.

2. **ATTRIBUTIONS**

Voir le document affiché dans votre école par la personne déléguée ou responsable du courrier syndical.

3. **MISE EN CANDIDATURE**

Seuls les membres actifs et en règle du Syndicat peuvent se présenter à un poste éligible au sein du Syndicat (article 50).

La période de mise en candidature est du **11 avril au 25 avril 2024 à 16 h.**

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles auprès de votre personne déléguée ou sur le site web du Syndicat et devront être retournés dûment remplis à Caroline Arsenault en format numérisé à l'adresse courriel carsenault@syndicatdechamplain.com **AU PLUS TARD LE 25 AVRIL 2024 À 16 H.**

Un accusé de réception vous sera transmis.

4. **MODALITÉS D'ÉLECTION**

La proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste se fera par le président d'élection, le jour suivant la clôture de la mise en candidature. Pour ce faire, il communiquera à tous les membres, au dit jour, la liste des candidates ou candidats élus.

S'il y a élection, celle-ci se tiendra par vote secret à l'assemblée générale prévue à cette fin **SOIT LE MARDI 28 MAI 2024 À 16 H 30.**

5. **COMITÉ D'ÉLECTION**

Les membres du comité d'élection de la section Marie-Victorin sont:

| | | |
|---------------------------|---------------------|--------------|
| Véronique Lapierre | École Lionel-Groulx | 450 651-6104 |
| Fanny Drolet | École Saint-Romain | 450 468-1226 |
| Marie-Ève Tapin | École D'Iberville | 450 678-0145 |